

***English translation***

***Deutsche Übersetzung***

**VIP PASS été 2025**

Votre forfait taxe de séjour vous donne droit à «Nombre\_de\_VIP» VIP Pass

 «Nom\_\_Prénom»

 «Adresse»

 «NPA\_\_Lieu»

 La Tzoumaz, le 2 juin 2025

Chères et Chers propriétaires de résidence secondaire,

L’Office du Tourisme a le plaisir de vous contacter au sujet du **VIP Pass été 2025**. En effet, en tant que propriétaires, vous bénéficiez d’une carte d’hôte estivale.

Activation des cartes :

Afin de pouvoir bénéficier du bouquet de prestation valable pour l’été 2025, vous pouvez **dès aujourd’hui activer votre Pass à l’aide de la marche à suivre que vous trouverez dans ce courrier**.

Nous tenons à porter votre attention sur certains points liés à l’utilisation de ces cartes :

* Vos cartes sont renouvelables d’année en année. À la fin de la saison, **veillez à conserver vos cartes**, vous pourrez les réutiliser les années suivantes.
* Le VIP Pass n’est valable que si la carte mentionne le nom et la date de naissance du bénéficiaire.
* Les cartes sont personnelles, nominatives et donc **intransmissibles** tout au long de la saison.
* **En cas de perte ou d’oubli, une nouvelle carte vous sera facturée chf 10.-/pce.**

L’Office du Tourisme reste à votre disposition pour toute question :

+41 (0)27 305 16 00 | info@latzoumaz.ch | sur place à La Tzoumaz

Avec nos meilleures salutations,

Retrouvez toutes les informations et conditions générales liées au VIP Pass sur

[www.latzoumaz.ch/vip-pass](http://www.latzoumaz.ch/vip-pass) !

 La Tzoumaz Tourisme